

Présents : BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. RAMEIX S. MICHEL-CHAGNOT R. CALVEZ C. MICHOT T. PELTIER S. METAIS D. (arrivée à 20h23)

Invité : M. CHALLOT D. Trésorier.

Absents : SONNEVILLE-COUBE B. ; MARTEAU R. ; ROUX P. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; QUESNEL F. ;

~~

Le Conseil Municipal, en présence de M. Challot, Trésorier :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2018 qui présentent pour l'exercice :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	1 284 949.71 €
- un déficit cumulé d'investissement de	285 739.35 €

Et décide d'affecter au budget 2019 :

- en investissement au compte 1068	285 739.35 €
- et de reporter en fonctionnement au compte 002	999 210.36 €

- Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2019 et propose de maintenir les taux comme suit. Le Conseil accepte à l'unanimité.
T.H. : 22.04 % T.F. : 15.31 % TFNB : 38.22 %
- Vote les subventions aux associations au compte 6574 pour un montant de 10 000 €. E. Gourdeau précise que les associations bénéficiant d'une subvention doivent en contrepartie participer aux manifestations communales, le conseil approuve. Les élus félicitent les associations qui participent à la préparation du week-end Néodyssée pour les 12 et 13/10/2019.
- Madame le Maire présente l'évolution des remboursements d'emprunts dont le montant des annuités continue de diminuer.
- Approuve, à l'unanimité, le budget 2019 qui s'équilibre en :

- section de fonctionnement à	2 255 129.36 €
- section d'investissement à	2 764 753.35 €
- Fixe :
 - les tarifs du centre de loisirs à la semaine et à la journée en fonction du Quotient Familial et accepte le règlement.
 - le tarif des plaques apposées sur la stèle dans le jardin du souvenir au prix de 28 € (la gravure étant à la charge des familles)
- Donne délégation à Madame le Maire pour la signature des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'Avenue de Thouars.

- Accepte dans le cadre du marché de travaux du gymnase :
 - la moins value pour l'entreprise RMC pour un montant de 3 655.93 € HT
 - la plus value pour l'entreprise RBTP pour un montant de 14 224.00 € HT

Aucune remarque particulière de M. Challot compte tenu des résultats, bonne gestion.

- Prend connaissance de questions diverses.

Séance levée à 21 h 50.